



# **Présentation d'Environnement et Changement climatique Canada à l'Office des eaux du Nunavut concernant le permis d'utilisation des eaux de la ville d'Iqaluit**

**Réunion technique et  
conférence préparatoire à  
l'audience de l'OEN  
Iqaluit (Nunavut)  
Bradley Summerfield  
DAPE  
13 janvier 2016**

# Mandat d'ECCC

---

- *Loi sur le ministère de l'Environnement*
  - Responsabilité générale de la gestion et de la protection de l'environnement.
  - Préserver et améliorer la qualité de l'eau, de l'air et des sols.
  - Conserver les ressources naturelles renouvelables du Canada, notamment les oiseaux migrateurs, les espèces en péril, la flore et la faune.
  - Conserver et protéger les ressources en eau du Canada.
  - Fournir des renseignements météorologiques.
  - Coordonner les politiques et les programmes environnementaux.

# Comment ECCC s'acquitte de son mandat

---

## Lois et règlements pertinents

- *Loi sur le ministère de l'Environnement*
- *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*
- *Loi sur les pêches* (dispositions sur la prévention de la pollution)
- *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*
- *Loi sur les espèces en péril (LEP)*



# Rôle d'ECCC au Nunavut

---

- Évaluer les projets d'aménagement et d'assainissement en vue de cibler les incidences environnementales relevant de son mandat.
- Formuler des recommandations et des conseils d'expert à l'intention de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions et de l'Office des eaux du Nunavut.
- Assurer la conformité aux lois relevant du mandat d'ECCC.



# Évaluation technique d'ECCC – points en suspens

- ECCC souligne des préoccupations concernant divers aspects du renouvellement du permis d'utilisation des eaux de la ville d'Iqaluit, dont :
  - le statut des mesures du plan de gestion des déchets solides;
  - le recours à l'incinération;
  - le plan de gestion du nouveau site d'enfouissement des déchets solides et les plans de fermeture liés à la désaffection du site d'enfouissement West 40;
  - la gestion des sédiments contaminés provenant des bassins de rétention du site d'enfouissement à la suite du rejet des eaux de ruissellement traitées;
  - les critères de qualité des effluents des eaux usées municipales;
  - la mise en œuvre d'un traitement secondaire des eaux d'égout;
  - la période de validité du permis.

# Évaluation technique d'ECCC – points en suspens

- ECCC a récemment reçu l'étude de faisabilité de la modernisation/l'agrandissement de l'usine de traitement des eaux usées d'Iqaluit, réalisée par Stantec, et a procédé à son examen.
  - ECCC demande des renseignements supplémentaires concernant les niveaux de traitements atteignables grâce à l'option recommandée (réacteur à biofilm sur lit mobile).
  - ECCC demande la tenue de discussions sur les paramètres réglementés et le recours aux épreuves biologiques.

# Évaluation technique d'ECCC – points en suspens

- Autres points pour lesquels ECCC demande des renseignements supplémentaires à la ville d'Iqaluit :
  - la gestion des résidus de traitements des eaux de ruissellement du site d'enfouissement en plus des sédiments contaminés du fond du bassin;
  - l'absence de test de dépistage de paraffines chlorées pendant la période de validité du permis;
  - le point sur l'état et la surveillance de l'ancien étang d'eaux usées;
  - le recours aux épreuves biologiques pour l'ancien étang d'eaux usées.

# Merci, Qujannamiik!

---



Page 8 – 13 janvier 2016



Environnement et  
Changement climatique Canada

Environment and  
Climate Change Canada

Canada